POLE FORMATION
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
M : scolarite@unilim.fr
S : www.unilim.fr

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU le Code de l'Education ;

- VU le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

- VU la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;

- VU la charte des examens applicable pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°**601/2026/DE**

- SUR la proposition de constitution de jurys en date du 6 OCTOBRE 2026 de Monsieur le Directeur de l'IAE ;

A R R E T E

ARTICLE 1 - Le jury du **Master 1 Management de l'Innovation**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	**Suppléants**
Président	Gauthier CASTERAN - PR	Mariyam LAKHAL - MCF
Vice-Présidente	Martine HLADY-RISPAL - PR	Hugo de TARRAGON - MCF
Membre	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF	Anne DELAUNAY - PAST

ARTICLE 2 - Le jury du **Master 2 Management de l'Innovation**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	**Suppléants**
Présidente	Martine HLADY-RISPAL - PR	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF
Vice-Président	Gauthier CASTERAN - PR	Arthur RANDRIANANTEINANA - MCF
Membre	Hugo de TARRAGON - MCF	Mariyam LAKHAL - MCF

ARTICLE 3 - Le jury du **Master 1 Comptabilité, Contrôle, Audit**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	**Suppléants**
Président	Bernard HERAUD - PRAG	Gauthier CASTERAN - PR
Vice-Président	Philippe PASQUET - MCF	Mariyam LAKHAL - MCF
Membre	Arthur RANDRIANANTEINANA - MCF	Sylvestre POINTUD - PRAG

ARTICLE 4 - Le jury du **Master 2 Comptabilité, Contrôle, Audit,** pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	**Suppléants**
Président	Philippe PASQUET - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Vice-Président	Bernard HERAUD - PRAG	Mariyam LAKHAL - MCF
Membre	Linlin ZHOU - MCF	Sylvestre POINTUD - PRAG

ARTICLE 5 - Le jury du **Master 1 Métiers de la Banque de Détail**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Anne GOUJON BELGHIT - PR	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	Hadrien NARBONNE - PRAG	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF
Membre	Alain SAUVIAT - PR	Philippe PASQUET - MCF

ARTICLE 6 - Le jury du **Master 1 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Vice-Présidente	Mariyam LAKHAL- MCF	Alain MENUDIER - MCF
Membre	Chrystèle BARRET- PAST	Anne DELAUNAY - PAST

ARTICLE 7 - Le jury du **Master 2 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Mariyam LAKHAL - MCF	Anne GOUJON-BELGHIT - PR
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Alain MENUDIER - MCF
Membre	Anne DELAUNAY - PAST	Audrey BECUWE - MCF

ARTICLE 8 - Le jury du **Master 2 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social Parcours IFCS**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Anne GOUJON BELGHIT - PR	Gauthier CASTERAN - PR
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF
Membre	Valérie DEREUDRE (Extérieur)	Vincent CHAGUE - MCF

ARTICLE 9 - Le jury du **Master 2 Management et Administration des Entreprises – ENSIL/Pharmacie/3iL**, pour l'année universitaire 2026-2027, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Isabelle SAUVIAT - MCF	Anne GOUJON BELGHIT - PR
Vice-Président	Martine HLADY-RISPAL - PR	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF
Membre	Vincent LAGARDE - MCF	Philippe PASQUET - MCF

ARTICLE 10 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 7 octobre 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Catherine MOUNET-PERICARD

≤

Copies délivrées par courriels à :
. M. le Directeur de l'I.A.E.
. Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges

- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.